Tout s'arrangerait parfaitement bien si l'on pouvait faire les choses deux fois.

GOETHE

Mars2021

n° 348





DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel: mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet: www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/mairie de chartainvilliers

Chers Carnutes,

Comme beaucoup d'entre vous l'ont appris, notre Conseil Municipal a été frappé par la mise en examen et le placement en détention provisoire du 4^{ème} Adjoint.

Sans pour autant nous substituer à la Justice, nous devions prendre des mesures pour poursuivre notre mission dans la sérénité et la cohésion de notre Conseil Municipal. Aussi, dès le 12 février, j'ai pris un arrêté retirant toutes délégations à Monsieur D. BAËTÉ, ce qui entraîne l'arrêt des indemnités d'élu.

Puis, après différents contacts avec la Préfecture et l'AMF28 (Association des Maires), il a été décidé, en Conseil Municipal le 26 février (voir le compte rendu en page 3) à l'unanimité, de retirer le titre de 4^{ème} Adjoint à Monsieur D. BAËTÉ.

Le Conseil Municipal, sans aucun préjugé, laisse désormais la Justice faire son travail. Nous voulons continuer à travailler sereinement pour nos habitants et notre village, dans cette période déjà si compliquée par la pandémie que nous subissons depuis un an.

Alain BOUTIN



MERCREDI 24 MARS 2021

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les déchets sont à présenter la veille de la collecte, à partir de 19 h, sur le trottoir devant votre domicile.

Le dépôt sauvage en dehors des conditions fixées (jours, horaires, tri) vous expose à une contravention allant de 35 à 1 500 euros.

Encombrants acceptés :

Le vieux mobilier (canapé, table, chaise), la ferraille, les literies usagées, les objets plastiques ou métalliques au rebut, les tapis, les palettes en bois.

Le dépôt présenté ne doit pas excéder 2m3 par habitation, pour un poids de 75 kilos et une taille de deux mètres maximum par déchet.

<u>Déchets refusés</u> Les gravats, les éviers et sanitaires, les déchets électriques et dangereux, les pneus, les portes et fenêtres vitrées. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

SYNTHESE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 15 FEVRIER 2021 - 20h30

Avant l'ouverture de séance, le maire a souhaité évoquer la mise en examen et en détention provisoire de Didier BAËTË, pour corruption de mineur. Il informe les conseillers qu'il a pris un arrêté, effectif à compter de ce jour, pour le retrait des délégations consenties à D. BAËTÉ, ce qui entraîne la suspension de l'indemnité d'élu.

doit nous tenir informés.

Chartres Métropole

Les dossiers ayant été étudiés lors d'une réunion des élus le 6 février. les Conseillers ont validé à l'unanisubvention: 50 % pour chaque opération)

Achat d'une tondeuse ventrale pour le tracteur Kubota. Le montant tion est à faire, et à court terme la 1.165 m² située à la pointe du Frou, dedes réparations pour ce matériel datant d'une dizaine d'années, s'élevait à environ 800 € sans possibilité de demander une subvention (les factures d'entretien passent en section de fonctionnement)

L'option choisie est donc l'achat d'une tondeuse neuve, pour un montant de 3.200 € HT Le fonds de concours demandé s'élève à 1.600

Achat d'un taille-haies en remplacement de l'ancien tombé en panne il y a environ 3 semaines. La réparation n'était pas intéressante financièrement et le matériel a déjà été acheté, puisque les agents en avaient besoin (les services de Chartres Métropole ont été informés de l'urgence de l'achat) A priori, cela ne devrait pas empêcher l'octroi de la subvention. Le devis s'élève à 480,83 € HT et la demande de subvention serait de 240,42 €.

Aménagement d'une aire de sécurité pour le toboggan sur l'aire de loisirs. L'aire de réception actuelle est en gravillons, et pose, notamment, un problème de salubrité (litière pour chats...). Le devis propose le terrassement, la fourniture et la mise en œuvre de sol souple, plus résistant et plus fiable aujourd'hui. Le coloris n'a pas encore été choisi. Devis de l'entreprise S.J.E. d'un montant de 8.859 € HT. La subvention s'élèverait à 4.429,50 €. Aménagement de l'ancien arsenal en sanitaires (douche, wc, vestiaire,

salle polyvalente. Ce projet permettrait d'eau (devis FÉRÉBOIS) les travaux sede se mettre en conformité avec la ré- ront réalisés par les agents techniques. glementation. Une cloison est prévue Autorisation d'engagement de déafin de ne pas toucher à l'aspect exté- penses d'investissement avant le rieur du bâtiment. Devis A.Z. BÄTI- vote du budget primitif MENT d'un montant de 19.086 € Il s'agit d'une décision prise chaque an-HT. La subvention s'élèverait à née qui permettrait notamment en 2021 9.543 €.

poule). La subvention serait de s'élève à 3.764 €. 1.989,95 €.

de Chartres Métropole (taux de présente des fissures, au niveau du châ- vote du budget primitif. teau d'eau. Dans cette zone, des par- Autorisation d'acquisition de la parcelles sont réservées à la construction, celle cadastrée ZI 22 dans le cadre du P.L.U. Toute la viabilisa- Il s'agit de la parcelle, d'une superficie de chaussée risque d'être de nouveau dé- vant la mare. Ainsi, de la serre jusqu'à la foncée pour travaux. La circulation en mare, les parcelles appartiendraient à la sens unique permet de minimiser l'usure commune. Cette parcelle n'est pas consdu revêtement. Les travaux seront effec- tructible. Le terrain appartient à la fatués pendant des vacances scolaires. Le mille LOCHON qui en souhaite I € du devis de l'entreprise EIFFAGE m². s'élève à 2.940 € HT La subvention Le conseil municipal, à l'unanimité, serait de 1.470,20 €.

> prévus l'an passé, à l'entrée du che-tant. min de Berchères, pour lesquels une Désignation des membres des comsubvention a été octroyée : ils verront le jour en 2021. Il s'agit du revêtement au niveau des habitations. Les entrées de propriétés seront faites en même temps (pour le même prix).

En ce qui concerne la reprise en calcaire du bout du chemin de Berchères, une interrogation a porté sur la fermeture de ce chemin mais qui poserait un problème pour la circulation des agriculteurs. .

proposé été unique permettant d'entrer dans la commune, mais ne plus en sortir par ce chemin (hormis les agriculteurs). A. BOU-TIN verra ce point avec le Département. Il a également été évoqué la vitesse excessive des véhicules de livreurs dans cette rue.

Aménagement du rond-point (D 906) : rien n'a évolué depuis la dernière réunion avec le Département (Mr CHERRIER, Jean-Noël MARIE et Mme DOLLÉANS), le 8 janvier dernier. L'idée était de niveler la butte et de planter une jachère fleurie, l'entretien étant à la charge du Département.

etc.) pour les agents techniques qui utili- - Aménagement d'une clôture sur sent actuellement les sanitaires de la la parcelle de l'ancien château

de payer le taille-haies avant le vote du Réfection de voirie au carrefour rue budget. La règle est d'autoriser des dé-Concernant le poste d'adjoint, la Préfecture de l'Égalité/rue de la République penses d'investissement à hauteur de 25 (au niveau de l'abri bus). Le devis % des dépenses de l'année antérieure, Demandes de fonds de concours à EIFFAGE s'élève à 3.979,90 € HT. II hors emprunt. L'année 2020 ayant été s'agit de reprendre le revêtement en très calme, suite à la pandémie, le monenrobé (suite à la formation de nids de tant des achats et travaux autorisés

Le conseil, à l'unanimité, autorise le mité les achats et travaux ainsi que Réfection de voirie rue du Puits, en maire à engager des dépenses d'investisla demande des subventions auprès direction du rond-point. La chaussée sement, à hauteur de 3.764 €, avant le

l'autorise à engager la procédure d'achat Travaux de réfection de voirie, et à signer tous documents s'y rappor-

missions communales

Certaines commissions restaient à pourvoir, suite aux élections de juin. Le maire est membre de toutes les commissions. Aucune limite n'est fixée quant au nombre de membres d'une commission.

Environnement - cadre de vie : G. BOUAZIZ, D. LEJEUNE, C. PICHOT

Travaux - urbanisme: S. DROIT, T. GARNIER, D. VERNIOL

Finances: G. BOUAZIZ, J. CHEUL, F. TANTY

Appel d'offres: D. BENOIST, G. BOUA-ZIZ, T. GARNIER, D. VERNIOL

Fêtes et animations : C. de BEIR, D. LE-JEUNE, C. PICHOT, D. VERNIOL

Désignation du correspondant sécurité routière

Il s'agit de relancer, à la demande de la Préfecture, le réseau des élus correspondants sécurité routière. C. PICHOT est la seule à présenter sa candidature.

Désignation délégués C.N.A.S

Sociale, destiné aux agents commu- requête pour récupérer les vidéos. C.N.A.S

Questions diverses

- le II février dernier, pour étudier les variations éventuelles sur les taxes pole ont mis en place un système pour Le maire répond que si on veut enlefoncières, induites par les autorisations d'urbanisme.
- Visite de Mr LIZUREY, vice-président à Chartres Métropole en charge de la sécurité. Dans le cadre de la vidéosurveillance, le but est que toutes les vidéos des communes équipées arrivent à Chartres Métropole, pour une récupération plus simple et plus rapide,

au en cas de problème. Actuellement, les concurrents à Pfizer. appareils sont à disposition dans les Tour de tapis Il s'agit du Comité National de l'Action mairies. La gendarmerie doit faire une C. PICHOT : les plots jaunes installés

- naux. Il convient de désigner un délé- Chartres Métropole a adressé en l'abri bus défigurent le paysage. Elle gué représentant les élus parmi les mairie des informations relatives au demande de réfléchir à une installation membres du conseil municipal. D. LE- centre de vaccination situé à Chartrex- plus design et évoque le remplacement IEUNE est élue, à l'unanimité, déléguée po. Les documents ont été transmis de ces plots par des grosses pierres. représentant les élus, au sein du aux administrés de 75 ans et plus. Suite Elle précise que le transport scolaire - Réunion des membres de la C.C.I.D à l'impossibilité d'obtenir un rendez- envisager d'éviter le stationnement des vous, les services de Chartres Métro-voitures de l'autre côté de la rue. attribuer des places aux communes qui ver les plots, la solution serait de sont réservées à Chartainvilliers pour lerait un problème de largeur des trotle 23 février. .
 - de doses et sur la mauvaise gestion de cessaire de matérialiser les installala campagne de vaccination. Cepen- tions. La question sera étudiée. dant, la situation pourrait évoluer favo- Fin de la séance à 22h05 rablement, avec l'arrivée de vaccins

rue de la République aux abords de aux problèmes rencontrés avec le n'emprunte plus la rue de la Répumanque de doses de vaccination, donc blique et ajoute qu'il faut également

le souhaitent. En conséquence, 8 places mettre des barrières, mais il en découtoirs. T. GARNIER ajoute qu'au-delà S. DROIT s'est exprimé sur le manque de 0,80 m de hauteur, il n'est plus né-

SYNTHESE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 FEVRIER 2021 - 18h30

Présents: D. LEJEUNE, F. TANTY, D. VERNIOL, adjoints,

D. BENOIST, C. DE BEIR, G. BOUA-ZIZ, J. CHEUL, D. CHOLLEY, S. DROIT, T. GARNIER, R. LEVERD,C. **PICHOT**

D. BAËTÉ Absent non excusé: Election du secrétaire de séance : S. DROIT est élu.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2021 : adopté à l'unanimité.

Point sur le poste de 4ème adjoint

Le maire informe les conseillers que suite à sa demande, il a reçu une note de la Préfecture apportant des éléments de réponse quant à la procédure à suivre.

Il rappelle que la délégation « Enfance – Jeunesse » a été retirée à Didier BAËTÉ, par arrêté du maire, avec effet au 15 février, ce qui a entraîné la suppression de son indemnité d'adjoint.

Il convient désormais de se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions. La Préfecture attire notre attention sur le fait qu'un adjoint est officier d'état-civil et officier de police judiciaire, en dehors des délégations qu'il peut recevoir. Le maire demande aux conseillers de donner leur avis sur cette question.

Il précise que D. BAËTÉ reste élu, on

ne peut pas revenir sur le scrutin. Il faut J. CHEUL ayant obtenu la majoripar le Préfet.

Le conseil municipal ayant voté pour sa lers. fonction d'adjoint, peut lui enlever ce Questions diverses titre mais il ne peut pas voter pour un - Vaccination anti-Covid : Chartres Mé-D. BAËTÉ dans ses fonctions d'adjoint. Les Conseillers, après avoir échangé sur Les personnes potentiellement concerfonctions d'adjoint à D. BAÊTÉ souhaitent pas se faire vacciner. (vote à bulletin secret : 13 voix La commune a dû faire une demande « pour »)

dicat scolaire (SIRP)

D. BAËTÉ ayant été élu délégué au servations. SIRP, doit être remplacé afin que la Tour de tapis

leur candidature au poste de délégué au Commission des Fêtes et Animations. sein du SIRP. Le vote à bulletin secret Fin de la séance à 19h20 donne les résultats suivants : G. BOU- Intégralité de la réunion consultable ZIZ: 5 voix I. CHEUL: 8 voix

une lettre de démission de sa part ou té absolue est élue déléguée de la une procédure de démission d'office commune au sein du SIRP; elle adresse ses remerciements aux conseil-

retrait total de la fonction d'élu (adjoint tropole nous a octroyé 8 places le 23 + conseiller). Le maire, vu la situation, février pour des administrés de plus de est choqué que le statut d'officier d'état 75 ans, D. LEJEUNE précise que tout civil et d'officier de police judiciaire s'est bien passé, l'organisation à perdure. Il pense que vis-à-vis de la po- Chartrexpo est parfaite et la seconde pulation, on peut difficilement maintenir injection est d'ores et déjà prévue le 23 mars prochain.

cette situation, se prononcent à nées ont été appelées dans un court l'unanimité pour le retrait des laps de temps. Certains administrés ne

par écrit pour la réservation de ces Remplacement du délégué au syn-places et Chartres Métropole n'a, pour l'instant, pas proposé de nouvelles ré-

commune continue d'être représentée F. TANTY évoque le 100eme anniverau sein du syndicat scolaire. Sur propo- saire de l'inauguration du monument sition de F. TANTY, il convient, dans un aux morts (c'était le 6 novembre), ainsi premier temps, de le démettre de sa que le 150ème anniversaire de la fin de la représentation au sein du syndicat sco- guerre de 1870-71 (deux habitants de laire. Le conseil municipal donne la commune ont été tués) ; le Traité de un accord unanime à cette destitu- Paix a été signé en mai. Il propose de grouper ces deux anniversaires pour G. BOUAZIZ et J. CHEUL présentent une commémoration par le biais de la

sur le site www.chartainvilliers

N° 348 Page 4

	Α	В	C	D	E	F	G	Н	1	J	K	L	М	Ν	0	Р	Q	R	S
1	E	N	Т	R	Α	Р	Е	R	С	U		В	ı		В	U	С	Н	E
2	N	Α	٧	ı	R	E		Α	U	Т	R	E	F	0	I	S		U	Т
3	С	ı		z	I	N	С		R	E	ı	s		Р	0	U	L	I	Ε
4	Α	N	s		s	Α	В	R	E		N	0	N	Е		R	0	Т	S
5	D	J	E	В	E	L		Α	D	Α	G	1	0		Н	Е	U	R	
6	R	Α	Т	E		E	F	F	Е	Т		N	Е	٧	Е		R	ı	F
7	E	U		Α	Н		0	ı	N	Т	E	s		E	L	I	D	E	Е
8		N	Α	Т	U	R	I	s	Т	Е	s		С	R	Α	N		R	I
9	s	E	Р		G	Α	N	Т		s	Р	0	R	Т	ı	F	s		N
10	Н		Р	Е	0	N		0	С	Т	Α	V	Е	S		0	М	E	Т
11	E	М	Е	Т		G	Α	L	L	Е	R	ı	Е		Α	s	I	L	Е
12	D	E	L	Α	ı	s	s	E	E	s		N	E	٧	Α		С	Α	R

				9	1		5	4
9			3					7
	2					9		
					5		8	
1		3	7		4	5		6
	6		9					
		9					7	
5					9			3
7	3		1	4				



« Les beaux jours » sont de retour, et avec eux on entend les tondeuses ou autres engins à moteur, on aperçoit des fumées qui s'élèvent vers le ciel. Rappelons quelques règles :

Tondeuses et autres engins à moteur.

Leur utilisation est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. dimanche et jours fériés : uniquement de 10h à 12h.

- <u>Brûlage de déchets verts</u> (venant de tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillement), en application de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012, le brûlage de ces déchets est interdit, ceux-ci doivent être amenés en déchetteries.

- Merci de respecter ces quelques consignes.

La Grand' Ferme

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison –Cueillis ou à cueillir

(à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon - 28130 CHARTAINVILLIERS - Tél.: 02 37 32 32 84

LES JARDINS DU CLOS D'ALICE

Service à la personne -Adhérent MDSAP en entretien de jardin

Tonte - Taille - Petit élagage....

Réduction d'impôt selon la loi de finance en vigueur

23, rue de Gallardon 28130 Chartainvilliers

Tél: 02-37-32-32-84

Fleurs du Château Artisan Fleuriste





21, place Aristide Briand 28130 MAINTENON Tél. 02 37 23 05 31

Durant la période d'urgence sanitaire nous vous invitons, dans la mesure du possible, à prendre rendez -vous avant votre venue en mairie.

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :







Tousser ou éternuer



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main éviter les embrassades



Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers Ne pas jeter sur la voie publique Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.